Règlement intérieur
Service expérimental Lila+

1 Présentation et participants

- Le service expérimental Lila+ est mis en place par le Département de la Loire-Atlantique. Il facilite la mise en relation des abonnés Lila et des automobilistes volontaires pour covoiturer de manière spontanée. Ce service expérimental est accessible uniquement aux personnes abonnées aux services de transport départemental lignes régulières Lila. Les automobilistes volontaires doivent être préalablement inscrits au test. **Tous les participants au test doivent être majeurs.**
- Le covoiturage spontané signifie ici la possibilité pour un volontaire disposant d'un véhicule personnel de prendre à son bord, régulièrement ou ponctuellement mais de façon non anticipée, une ou plusieurs autres personnes, pour effectuer tout ou partie d'un trajet en commun ; la conduite du véhicule étant exclusivement assurée par l'automobiliste volontaire.
- Les deux principaux objectifs de ce service expérimental sont de faciliter la mise en relation d'abonnés Lila et d'automobilistes résidant sur un même territoire et d'offrir davantage de souplesse aux abonnés Lila dans leur mobilité en fin de journée.
- Le service expérimental Lila + est mis en place au départ de Saint-Nazaire et dessert les territoires de Pornic, Saint-Brévin-les-Pins et Pontchâteau. Il complète l'offre de services de transport Lila existante et est corrélé à quatre lignes régulières Lila (15, 16, 17, T5).

2 Date d'ouverture et horaires d'accès

Le service expérimental Lila+ est accessible du lundi au vendredi à compter du 17 novembre 2014. Sa mise en service est temporaire. La durée totale de l'expérimentation sera de 9 semaines, hors période de vacances scolaires. Les quatre premières semaines de fonctionnement sont consécutives. Les horaires d'accès au service sont de 17h00 à 20h00.

3 Responsabilités du Département

- Le Département décline toute responsabilité pour tout dommage direct ou indirect, aux personnes et aux biens, pouvant survenir au cours d'un trajet ou de manière générale en conséquence de la participation au test et pouvant survenir en cas d'utilisation du service en dehors des horaires d'ouverture du service expérimental.
- Le Département ne saurait être tenu pour responsable en cas d'utilisation du service expérimental par des personnes non-abonnées au réseau de transport Lila, des automobilistes non-inscrits au test et des personnes mineures.
- Le Département n'organise ni le trajet ni son déroulement, il met uniquement en relation les participants au test à partir d'un point de rencontre fixe et évalue le service expérimental.
- Le covoiturage est exclusivement fondé sur l'accord intervenu entre le conducteur et le(s) abonné(s) Lila et leur confiance réciproque, les participants au test agissent sous leur seule et entière responsabilité.

4 Inscriptions

- Aucune inscription préalable n'est nécessaire pour l'abonné Lila qui souhaite utiliser le service expérimental Lila+ en tant que passager. L'acquittement d'un abonnement aux transports Lila ouvre un droit automatique à l'utilisation de ce service le temps de l'expérimentation, sous réserve que l'abonné soit majeur. **Néanmoins, préalablement à l'utilisation du service, le passager (abonné Lila) reconnait avoir consulté, accepter et s'engager à respecter l'intégralité des conditions mentionnées dans le règlement intérieur.**
- Pour participer au test en tant que conducteur, chaque participant doit au préalable s'inscrire en ligne en fournissant ses données personnelles, indispensables à la transparence et la sécurité des participants au test (notamment nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse e-mail valides). Les participants certifient être âgés de plus de 18 ans au moment de leur inscription. Un abonné Lila peut participer au test en tant que conducteur. Pour cela il doit s'inscrire en ligne aux mêmes conditions que pour un automobiliste non abonné au réseau Lila.
- Le Département ne pourra en aucun cas être tenu responsable des informations communiquées par le conducteur, qui pourraient être erronées ou frauduleuses.
- Le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire en vigueur. Il s'engage à être assuré conformément à la législation en vigueur et à vérifier préalablement à l'inscription la pleine validité de son assurance le temps du test.
- **Au moment de l'inscription en ligne, le conducteur reconnait avoir consulté, accepter et s'engager à respecter l'intégralité des conditions mentionnées dans le règlement intérieur.**
- Après validation de son inscription en ligne, le conducteur recevra une confirmation de sa participation au test qui sera adressée par courriel par le Département. Il recevra également par courriel un macaron signalant sa participation au test, à imprimer puis à apposer dans son véhicule.

5 Fonctionnement

Le point de rencontre

Le service expérimental Lila+ est matérialisé par un arrêt spécifique, composé de 2 mobiliers urbains, situés à proximité de la plateforme multimodale de la gare de Saint-Nazaire, au carrefour à feux à l'angle de l'avenue de la République et de la rue de la ville Halluard.

- Un premier mobilier à destination du conducteur (borne d'appel), positionné en bord de chaussée, affiche trois destinations : Pornic, Saint-Brévin-les-Pins et Pontchâteau. Pour chacune des destinations, un voyant peut s'allumer, signalant ainsi la présence de passagers en attente au second mobilier. Le témoin s'allume si le passager l'a activé au préalable. Grâce à un temporisateur, le voyant lumineux s'éteint au bout de 5 minutes.
- Le point de rencontre du conducteur et du passager se situe au second mobilier (station abonnés), positionné en retrait, à quelques mètres du premier mobilier et à proximité de deux places de stationnement temporaire, afin de faciliter la rencontre, de garantir la fluidité du trafic et la sécurité des participants.
- Des modes d'emploi du service Lila+ sont mis à disposition des participants sur chaque mobilier.

Le conducteur

- Le conducteur décide spontanément de partager son trajet avec un abonné Lila dans le cadre du test.
- Lors de son passage sur l'avenue de la République, en direction de la sortie de ville, le conducteur peut prendre connaissance de la présence de passager(s) en attente, à l'aide du voyant lumineux qui s'affiche ou pas sur le premier mobilier Lila+ situé à proximité du feu tricolore.
- En fonction de l'activation du/des témoin(s) lumineux et de sa destination, le conducteur s'arrête au second mobilier, où un passager attend.
- A son arrivée au point de rencontre, il se gare à proximité de la station abonnés sur une des deux places de stationnement sécurisées et dédiées au service dans le cadre du test.
- Le conducteur et le passager conviennent de la destination exacte de leur trajet commun. Le conducteur vérifie que le passager est abonné au service de transports Lignes régulières Lila, qui lui présente sa carte d'abonné. Il peut demander une pièce d'identité au passager pour s'assurer de sa majorité.
- Le conducteur communique son nom et prénom au passager pour permettre au passager de confirmer au Département la réalisation du trajet. Les trajets réalisés par chaque conducteur sont enregistrés par le Département. Les conducteurs les plus actifs bénéficieront d'une LA BOX à l'issue du test. Le Département se réserve la possibilité de vérifier la déclaration et la validité des trajets effectués en cas d'incohérences répétées dans les déplacements des participants A noter que le conducteur ne peut pas se retourner contre le Département pour contester le nombre de voyages réalisés.
- Le Département se réserve la possibilité de ne pas remettre une LA BOX aux conducteurs les plus actifs en cas de suspicion de fraude ou de fraude avérée et de non respect des conditions mentionnées dans le règlement intérieur par les participants au test.
- Un message du Département est adressé au conducteur une fois par semaine, confirmant la validation du/des trajet(s) effectué(s) et invitant à répondre à un questionnaire.

Le passager (abonné Lila)

- Le passager décide spontanément de tester le service Lila+ entre les passages de cars Lila. Il se dirige vers le premier mobilier et active le voyant lumineux de la destination qui l'intéresse pour signaler sa présence.
- Il poursuit son chemin jusqu'au second mobilier, où il patiente. Si aucun conducteur ne s'est arrêté au bout de 5 minutes et si le passager souhaite toujours utiliser le service avant le passage d'un car, il devra réactiver le voyant au premier mobilier.
- Un conducteur s'arrête au point de rencontre. Le passager présente sa carte d'abonné Lila, justifiant ainsi son droit à bénéficier du service Lila+. Le passager et lui conviennent de la destination exacte de leur trajet commun.
- Arrivé à destination, le passager confirme le trajet effectué en communiquant au Département son numéro d'abonné ainsi que les nom et prénom de son conducteur, par SMS au 06 88 16 99 22 ou courriel à observatoire-departement@loire-atlantique.fr. Ces informations permettront au Département de comptabiliser le nombre de voyages effectués par chacun des automobilistes participants et de recontacter puis interroger les abonnés à des fins d'évaluation du test.
- Un message du Département est adressé au passager une fois par semaine, confirmant la validation du/des trajet(s) effectué(s) et invitant à répondre à un questionnaire.

6 Conditions d'utilisation et engagements

Le conducteur s'engage à :

- vérifier que son véhicule est en bon état de fonctionnement et en règle avec les contrôles de sécurité obligatoires,
- être titulaire d'un permis de conduire en règle,
- être assuré pour tous ses déplacements (notamment domicile travail) et à informer la compagnie d'assurance qu'il pratique le covoiturage. Le contrat d'assurance du conducteur doit comporter une clause de Responsabilité Civile prenant en charge les passagers en cas d'accident. Il en est de même en ce qui concerne les vols et autres dommages dont il peut être victime.
- adopter une conduite prudente et respecter le code de la route. Les conducteurs prennent la responsabilité de conduire des passagers.
- ne prendre aucun risque au volant et n'absorber aucun produit dangereux pouvant altérer leur capacité à conduire avec vigilance et en toute sécurité.
- déposer le passager à l'adresse convenue suite à un accord préalable à la station abonné et à ne lui réclamer aucune participation financière.
- laisser visible à l'intérieur de son véhicule le macaron qui lui a été adressé suite à son inscription pour participer au test et à y inscrire son nom et/ou prénom.

Le passager s'engage à :

- présenter sa carte d'abonné et sa carte d'identité si demandées par le conducteur ou un agent du Département de Loire-Atlantique présent sur site pendant la période et aux heures d'ouverture du service expérimental.
- communiquer au Département, par SMS (06 88 16 99 22) ou par courriel (observatoire-departement@loire-atlantique.fr), son numéro d'abonné ainsi que le nom et prénom du conducteur une fois le trajet effectué.
- adopter un comportement adéquat au cours de l'utilisation du service et du trajet : ne pas gêner la conduite, respecter la propreté du véhicule.

7 Divers

- Des agents du Département de Loire-Atlantique peuvent être présents sur site (à proximité des mobiliers du test et le la plateforme multimodale de la gare de Saint-Nazaire) pour informer, accompagner les participants au test, évaluer le fonctionnement et si nécessaire réajuster le service.
- Les participants acceptent de participer à une enquête d'évaluation du test et d'être contactés par le Département ou tout organisme prestataire mandaté par le Département de Loire-Atlantique pour la réalisation de cette évaluation.
- Pour toutes questions ou informations relatives au service expérimental Lila +, il suffit de prendre contact avec le Département de Loire-Atlantique au 02 40 99 03 33 ou par email observation-departement@loire-atlantique.fr. Le mode d'emploi du service expérimental est consultable en ligne à l'adresse : lila.loire-atlantique.fr/testlilaplus.
- Le Département se réserve la possibilité de modifier le règlement intérieur en cas de nécessité tout au long de l'expérimentation.